

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CIRE PATE LXIII
Code du produit : 3004 - 3009

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit d'entretien pour le bois: meubles, boiseriies, poutres, parquets...

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AVEL
Lombre
MAGNAC LAVALETTE
16320 FRANCE
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36
avel@avel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : +33 5 45 64 74 74 (Horaire de bureau: Lundi-Vendredi 8h-15h GMT+1)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R10
Xn; R20/21/22
R66
Xi; R36/38
Xi; R43
N; R51-53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4) H302
Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (Skin Irrit. 2) H315
Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (Eye Irrit. 2) H319
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention (Skin Sens. 1) H317

Dangers physiques : Matières solides inflammables - Catégorie 2 - Attention (Flam. Sol. 2) H228

Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2) H411

Informations additionnelles sur les dangers : EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

2. Identification des dangers (suite)

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

: Attention

Mention de danger

: H228 : Matière solide inflammable.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations additionnelles sur les dangers

: EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

:

• Généraux

: P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.

• Prévention

: P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection.

• Intervention

: P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

• Considérations relatives à l'élimination

: P501: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Contient

: ESSENCE DE TEREBENTHINE - HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Non établi.

3. Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation

: Préparation.

Substance(s) dangereuse(s)

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref.	Classification
ESSENCE DE TEREBENTHINE :	> 40 < 50 %	8006-64-2	232-350-7	650-002-00-6	01-2119553060-53-0011	R10 Xn; R20/21/22-65 Xi; R36/38 R43 N; R51-53 ----- Asp. Tox 1 _ H304 Flam. Liq. 3 _ H226 Acute Tox. 4 (skin) _ H312 Acute Tox. 4 (inhal) _ H332 Acute Tox. 4 (oral) _ H302 Eye Irrit. 2 _ H319 Skin Irrit. 2 _ H315 Skin Sens. 1 _ H317 Aquatic Chronic 2 _ H411
HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES :	> 30 < 40 %	64742-48-9	919-857-5	649-327-00-6	01-2119463258-33	R10 Xn; R65 R66 R67 ----- Asp. Tox 1 _ H304 Flam. Liq. 3 _ H226 STOT SE 3 _ H336

AVEL

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE

Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36

avel@avel.com

En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

3. Composition/informations sur les composants (suite)

STOT RE _ EUH066

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Contact avec la peau	: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Ingestion	: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation	: L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
---------------------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
-------------------------------	---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Incendies avoisinants	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité	: Matière solide inflammable.
Produits de combustion dangereux	: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Risques spécifiques	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
-------------------------------------	---

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.

Mesures techniques : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

Précautions spéciales : Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Stocker à l'écart des autres matières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Se laver soigneusement après manipulation. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Mesures techniques de protection : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage, ..., antidéflagrant. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Précautions spéciales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conservez dans un

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

7. Manipulation et stockage (suite)

Stockage - à l'abri de : endroit à l'abri du feu.
: Bases fortes. Acides forts. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Voir section 1.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

- Protection respiratoire : Porter un masque adéquat.
- Protection des mains : Porter des gants de protection.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune donnée disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20 °C : Pâte.

Couleur : Incolore.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

pH : Non applicable.

Point de fusion [°C] : Aucune donnée disponible.

Point de décomposition [°C] : Aucune donnée disponible.

Température critique [°C] : Non applicable.

Auto-ignition temperature [°C] : Aucune donnée disponible.

inflammabilité (solide, gaz) : Matière solide inflammable.

Point d'éclair [°C] : Non applicable.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'ébullition initial [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition final [°C]	: Aucune donnée disponible.
taux d'évaporation	: Non applicable.
Pression de vapeur [20°C]	: Aucune donnée disponible.
densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité [g/cm3]	: 0.79 - 0.81
Densité relative, liquide (eau=1)	: Non applicable.
Solubilité dans l'eau	: Aucune donnée disponible.
Log Pow octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Viscosité à 40°C [mm2/s]	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes.	: Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Non établi.
------------	---------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Non établi.
-----------------------	---------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.
---------------------	--

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter	: Acides forts. Bases fortes.
-------------------	-------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.
-------------------------------------	--

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques	: Le produit n'a pas été complètement testé. Le risque calculé a été fait conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.
Toxicité aiguë	
• Inhalation	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosivité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation	: Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sensibilisation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------------------	--

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
-----------------------------	---

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation	: Non établi.
-------------------------------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	: Non établi.
----------------------	---------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

12. Informations écologiques (suite)

Résultats des évaluations PBT et vPvB : La substance/mélange ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Précautions spéciales : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

14. Informations relatives au transport

14.1. Transport terrestre (ADR-RID)

Désignation officielle de transport : SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A. (ESSENCE DE TEREBENTHINE, HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES)

N° ONU : 3175

I.D. n° : 40

ADR - Class : 4.1

ADR - Etiquetage : 4.1 9E



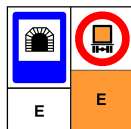
ADR - Code de classification : F1

ADR - Groupe : II

ADR - Instructions Emballage : P002 R001 IBC006

ADR - Quantité limitée : 1 KG

ADR - Code de tunnels



: E

14.2. Transport par mer (IMDG) [English only]

Proper shipping name : SOLIDS or mixtures of solids (such as preparations and wastes) CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. having a flash-point up to 60°C (TURPENTINE OIL, HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2 %

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

14. Informations relatives au transport (suite)

AROMATICS)
 N° ONU : 3175
 IMO-IMDG - Class or division : 4.1 (9E)
 IMO-IMDG - Packing group : II
 IMO-IMDG - Packing instructions : P002
 IMO-IMDG - Limited quantities : 1 kg
 IMO-IMDG - Marine pollution : No
 N° de fiche de sécurité : F-A S-I

14.3. Transport aérien (ICAO-IATA) [English only]

Proper shipping name : SOLIDS or mixtures of solids (such as preparations and wastes) CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. having a flash-point up to 60°C (TURPENTINE OIL, HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2 % AROMATICS)
 N° ONU : 3175
 IATA - Class or division : 4.1 (9E)
 IATA - Packing group : II
 IATA - Passenger and Cargo Aircraft : ALLOWED
 - Passenger and Cargo - Packing : 445
 instruction
 - Passenger and Cargo - Maximum : 15 kg
 Quantity/Packing
 IATA - Cargo only : ALLOWED
 - Cargo only - Packing instruction : 448
 - Cargo only - Maximum Quantity/ : 50 kg
 Packing
 IATA - Limited Quantities : 5 kg
 ERG N° : 3L

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
 REACH Restrictions - Annexe XVII : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à restrictions.
 REACH Autorisation - Annexe XIV : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à autorisation.
 Phrases additionnelles : Contient : ESSENCE DE TEREBENTHINE. Peut déclencher une réaction allergique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Elle n'a pas été effectuée.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

16. Autres informations

Révision	: Révision - Voir : *
Abréviations et acronymes	: PBT: persistant, bioaccumulable et toxique vPvB: très persistant et très bioaccumulable
Liste des phrases R pertinentes (chap. 3)	: R10 : Inflammable. R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Liste du texte complet des Positions- H en section 3	: H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 : Nocif par contact cutané. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H332 : Nocif par inhalation. H336 : Peut provoquer somnolence et des vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sources des données utilisées	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45	
• Symbole(s)	 
• Symbole(s)	: Xn : Nocif N : Dangereux pour l'environnement
• Phrase(s) R	: R10 : Inflammable. R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
• Phrase(s) S	: S2 : Conserver hors de portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux. S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11
		Edition révisée n° : 1
		Date : 22 / 9 / 2015
		Remplace la fiche : 5 / 5 / 2014
CIRE PATE LXIII		3004 - 3009

16. Autres informations (suite)

Autres données

fiche de données de sécurité.

: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de transport provient de la fiche de données de sécurité sont conformes à la REACH (CE) N° 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document